

1

Sommaire des résultats

	31.12.2013	31.12.2010
Situation financière selon l'approche de continuité		
Valeur marchande de l'actif	782 705 600 \$	581 793 200 \$
Objectif de capitalisation selon l'approche de continuité	745 980 200 \$	601 452 800 \$
Excédent (déficit) de capitalisation	36 725 400 \$	(19 659 600 \$)
Situation financière selon l'approche de solvabilité		
Actif de solvabilité	781 505 600 \$	580 928 200 \$
Passif de solvabilité	799 272 200 \$	619 289 600 \$
Excédent (déficit) de solvabilité	(17 766 600 \$)	(38 361 400 \$)
Degré de solvabilité	92,8 %	77,5 %
Exigences de capitalisation au cours de l'année qui suit celle de l'évaluation (sans tenir compte du décalage des cotisations)¹		
Cotisation d'exercice totale	34 557 300 \$	29 639 200 \$
Cotisations obligatoires estimatives des participants	(14 780 500 \$)	(13 633 100 \$)
Cotisation d'exercice estimative de l'employeur	19 776 800 \$	16 006 100 \$
Cotisation d'exercice de l'employeur exprimée sous forme d'un pourcentage des gains admissibles des participants (volet PD)	2,02 %	2,08 %
Cotisation d'équilibre minimale	0 \$	2 144 400 \$
Cotisation annuelle minimale estimative de l'employeur pour la composante à prestations déterminées (volet PD)	5 074 500 \$	6 607 400 \$
Montant estimatif de la cotisation maximale admissible de l'employeur pour la composante à prestations déterminées (volet PD)	22 841 100 \$	42 824 400 \$
Date de la prochaine évaluation	31 déc. 2016	31 déc. 2013

¹ Fournies à titre d'information seulement. Les cotisations doivent être versées au régime conformément aux sections Exigences minimales de capitalisation et Cotisation maximale admissible contenues dans le présent rapport. Le présent Sommaire ne tient pas compte des dispositions relatives au décalage des cotisations requises.

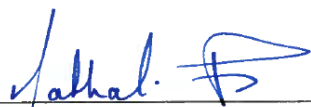
8

Opinion

À notre avis, aux fins des évaluations,

- les données sur la participation sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses utilisées sont appropriées; et
- les méthodes utilisées sont appropriées.

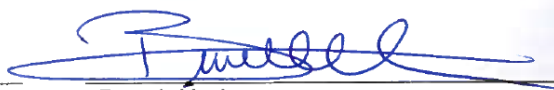
Nous avons produit le présent rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Il respecte également les normes de capitalisation et de solvabilité prescrites par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*.



Nathalie Perreault
Fellow de l'institut canadien des actuaires

30 septembre 2014

Date



Benoit Hudon
Fellow de l'institut canadien des actuaires

30 septembre 2014

Date